

RENDEMENTS RREGOP



Ce bulletin s'adresse aux participants et aux prestataires du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Mars 2014

RENDEMENT DE 13,8 % EN 2013

La caisse des participants du RREGOP a réalisé un rendement de 13,8 % en 2013. Cette année a été marquée par d'importants écarts entre les rendements des marchés boursiers et les rendements obligataires. Alors que les actions américaines et les actions de l'EAEO (Europe, Australasie et Extrême-Orient) ont affiché des rendements de 41,3 % et 31,5 % respectivement, le rendement des obligations a avoisiné 0 %.

En plus des actions et des obligations, les fonds de la caisse des participants du RREGOP sont investis dans des placements alternatifs afin de diversifier ses sources de rendements. Ces placements alternatifs se composent d'investissements dans les infrastructures et dans l'immobilier. Ces deux catégories d'actifs ont affiché des rendements respectifs de 10,6 % et 15,1 % en 2013.

UN FONDS DE PLUS DE 50 MILLIARDS

Au cours de l'année 2013, le fonds 301 de la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit le fonds des participants au RREGOP, a augmenté de 5,3 milliards de dollars, passant ainsi de 45,1 milliards de dollars au 31 décembre 2012 à 50,4 milliards de dollars au 31 décembre 2013. Il s'agit du montant le plus élevé depuis la création du fonds 301.

Rappelons que, selon la règle générale, les fonds de la caisse des participants du RREGOP paient environ la moitié des prestations versées par ce régime et que l'autre moitié est assumée par le gouvernement du Québec.

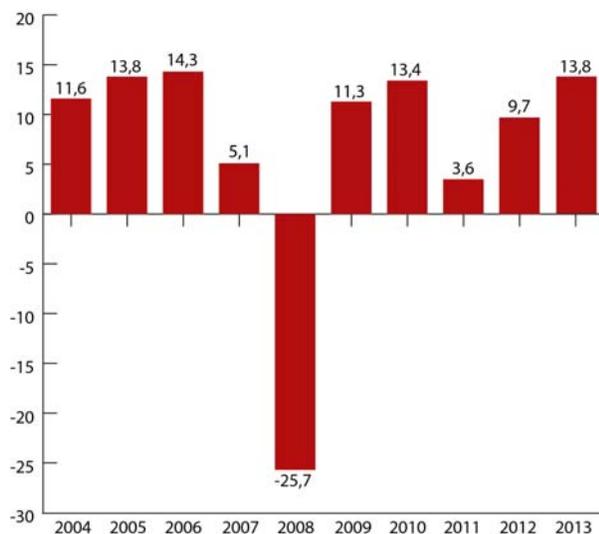
NOUVEAU TAUX DE COTISATION AU RREGOP

En 2013, une évaluation actuarielle du RREGOP a été réalisée avec les données au 31 décembre 2011. Selon celle-ci, la valeur actuarielle des prestations à la charge des participants (le passif) s'élève à 43,5 milliards de dollars au 31 décembre 2011 alors que la valeur actuarielle de la caisse des participants (l'actif) s'élève à 40,9 milliards de dollars. La différence de 2,6 milliards de dollars représente le déficit actuariel du RREGOP.

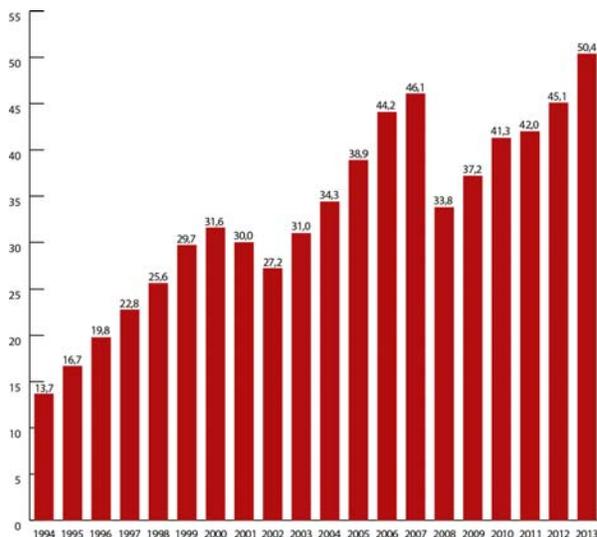


Afin de combler ce déficit, le taux de cotisation est passé de 9,18 % à 9,84 % le 1^{er} janvier 2014 et s'élèvera à 10,50 % en 2015, puis à 11,12 % en 2016. Cette hausse s'explique principalement par la reconnaissance complète des pertes de 2008, par l'allongement de l'espérance de vie des personnes retraitées et des conjoints survivants ainsi que par la révision à la baisse du rendement attendu de la caisse des participants.

Évolution du rendement de 2004 à 2013 (en pourcentage)



Évolution du fonds 301 – RREGOP (en milliards de dollars)



Abonnez-vous à la liste de diffusion électronique de la CARRA. Elle vous permet d'obtenir de l'information sur les différents régimes de retraite. Le formulaire d'inscription est accessible dans notre site Web, sous l'onglet Liste de diffusion, à l'adresse suivante : www.carra.gouv.qc.ca/liste.

Pour nous joindre

Par Internet

www.carra.gouv.qc.ca

Par téléphone

418 643-4881 (région de Québec)
1 800 463-5533 (sans frais)

Personnes malentendantes

418 644-8947 (région de Québec)
1 855 317-4076 (sans frais)

Par télécopieur

418 644-8659

En personne ou par la poste

Si vous désirez prévoir une rencontre avec un membre du personnel, nous vous recommandons de téléphoner pour prendre un rendez-vous.

Vous pouvez également nous écrire ou encore vous présenter à l'accueil, à l'adresse suivante :

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Direction des contacts clients
475, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5X3

© Gouvernement du Québec, 2014